

Fiche descriptive de stage de formation continue

Intitulé du module de formation

Réglementation et mise en conformité des lieux de spectacle, première approche.

Public concerné

Personnel technique et administratif de lieux de spectacle privés ou dépendant de collectivités.

Pré-requis

Connaissances de base de l'environnement du spectacle.

Objectifs pédagogiques

Comprendre les problématiques réglementaires et de sécurité liées à l'organisation de spectacles. Valider la mise en œuvre des réglementations dans le cadre de la salle de spectacle. Déterminer les éléments utiles à la compréhension du contenu de la licence d'organisateur de spectacle

Modalités de mise en œuvre

Formation DOKELIO AF 0000073932.

Durée totale : 2 jours. 12 heures, 6 heures par jour.

Effectif maximum : 15 stagiaires.

Lieu de formation : nos locaux . Possibilité de module de formation « en intra », sur site, nous consulter.

Dates : 17 et 18 octobre 2024.

Cette formation peut se dérouler en distanciel.

Coût pédagogique inter/intra avec prise en charge formation professionnelle : 552,00 €.

- Coût journalier : 276,00€. Coût horaire : 46,00 €.

Tarif hors prise en charge en collectif (nous consulter pour les conditions d'application) : 495,00 €

Ce tarif est net. L'organisme de formation n'est pas assujéti à la TVA. (article 261-4-4° du code général des Impôts)

Les points forts du module

Un lieu de spectacle est un lieu de fête. Mais c'est aussi un lieu dangereux à la fois pour les artistes, les techniciens et les spectateurs, compte tenu du fait qu'on y met en œuvre des technologies complexes, et que la majeure partie de leur exploitation se déroule dans le noir... L'ordonnance de 1945 ainsi que la loi du 18 mars 1999 définissent le cadre dans lequel il est possible d'organiser des spectacles de manière régulière (article R7122-2). Au delà du cadre réglementaire, elle définit les conditions nécessaires à la réalisation d'un spectacle en toutes conditions de sécurité pour le public et le personnel technique intervenant. Le module de formation a comme objectif de faire une première approche sur les précautions nécessaires à l'exploitation des matériels et d'apporter les éclaircissements utiles à la bonne compréhension de la réglementation pouvant conduire à la licence d'entrepreneur du spectacle vivant.



Programme

- Présentation.
- Les enjeux :
 - Les métiers du spectacle, métiers à risques ?
 - Obligations et responsabilités de l'entrepreneur de spectacles.
 - La licence d'entrepreneur du spectacle, l'ordonnance de 1945 et la loi du 18 mars 1999.
 - Eléments de responsabilité civile et pénale.
 - L'accueil du public en situation de handicap.
- La réglementation des ERP :
 - Les dispositions générales.
 - Quelques dispositions du CCH.
 - Les spectacles et les salles de spectacles : les ERP de type L.
 - Les établissements spéciaux : les ERP de type PA, CTS, SG
 - Les points essentiels pour l'exploitant.
- Le Code du Travail
 - La directive cadre de 1989 et sa transposition dans le code du travail
 - Les articles L 4121 et L 4122.
 - Le document unique.
 - Les équipements du travail.
 - Le levage dans le spectacle et l'événement.
 - Les équipements de protection individuelle.
- Les précautions usuelles dans l'utilisation des équipements son et lumière.
 - Les raccordements électriques.
 - La réglementation sur les niveaux sonores.
 - Eléments utiles de sécurité électrique.
 - Les caractéristiques de l'habilitation électrique.
 - Mettre en place des projecteurs : précautions à prendre.
- Les équipements du plateau.
 - Estrades et praticables. Sécurisation.
 - Contraintes d'accès.
 - Rideaux et pendrillons.
 - Projections.

Moyens pédagogiques et techniques

Stage inter ou intra :

Méthode pédagogique : cours théoriques et études de cas encadrées.

Supports fournis aux stagiaires : photocopie synthétisant les éléments du cours.

Moyens techniques : support multimédia.

Nombre de stagiaire par poste : tout le groupe pendant les études de cas pratiques.

Stage en distanciel :

Organisation pratique : temps pédagogique réparti en 4 modules de 3 heures.

Méthode pédagogique : cours théoriques et travaux pratiques dirigés. Séquences questions/réponses de validation des acquis.

Supports fournis aux stagiaires : photocopie dématérialisée synthétisant les éléments du cours.

Moyens techniques :

- moyens techniques du formateur : équipement multimédia.
- moyens techniques du stagiaire. Séquences de travail sur Team ou Adobe Connect.

Contacts

Formateur : Alain GIROT, directeur technique. Spécialiste de la sécurité du spectacle.

Contact administratif : Patrice CREVEUX. 09 60 16 49 95. patrice.creveux@istage-formation.org